

**Projet d'observatoire d'astronomie à Guzet.**  
**CAP SUR UN COMPROMIS**  
**par le Comité Écologique Ariégeois**  
**ARTICLE, VERSION COURTE**

Projet d'observatoire d'astronomie au collet du Cap de Guzet ( lieu très sensible du point de vue environnemental. Ce projet s'inscrit dans un désir de diversification des activités de la station de ski de Guzet et vise un accès à l'astronomie pour tous, y compris aux personnes dites handicapées, non-voyants inclus. (...)

Nous avons demandé à ce que le lieu d'implantation de l'observatoire soit revu pour être reporté ailleurs, dans le secteur de la station le plus près possible de la zone urbanisée. En effet, d'autres sites moins sensibles présentant sur ciel étoilé des vues sensiblement analogues voire plus étendues, nous paraissent préférables. Car il ne **s'agit pas pour nous de s'opposer à ce projet mais bien de montrer en quoi le report de l'implantation de l'observatoire sur l'un des lieux que nous proposons paraît préférable.** ( Ceci après avoir réalisé une étude tenant compte de conseils donnés par des spécialistes en astronomie. )

Si le projet se réalise, terrassements, piste d'accès , bâtiment d'astronomie et augmentation considérable de la fréquentation (qui sera diurne mais aussi nocturne...) se traduiront par une nette altération d'un paysage singulier mais aussi régression et/ou disparition d'espèces sensibles<sup>1</sup>.

**Notre intervention vise donc à préserver** le petit site du Cap de Guzet, mais également, tout un secteur correspondant très riche en faune. Secteur d'autant plus sensible et digne d'intérêt (du moins pour les amoureux de la montagne), qu'il est éloigné du domaine urbanisé.

Le site est d'ailleurs qualifié de *remarquable* par le maire d'Ustou et de *site d'exception*, mais aussi de *site protégé* par Ciel d'Occitanie....

Notons évidemment la profonde contradiction qui consiste à louer un site ainsi, en le qualifiant notamment de site protégé, tout en voulant justement l'urbaniser...

(...) informés trop tardivement, alors que nous aurions préalablement souhaité rencontrer Ciel d'Occitanie, nous n'eûmes d'autres alternatives que de déposer un recours gracieux<sup>2</sup> conformément au panneau d'affichage du permis de construire lui-même qui reconnaissait ce droit des plus démocratiques qui soient. (Le projet ne respectant pas la réglementation environnementale.)

**Parmi les sites alternatifs que nous proposons** , trois d'entre eux se situent non loin des chalets les plus hauts de la station. (...) Avec des accès possibles par des pentes moins prononcées qu'au secteur visé par le projet. Soit des terrassement moins impactants.

**Nous avons reçu un certain nombre d'objections** de la part d'un élu d'Ustou (lequel refusa de nous montrer le dossier du projet et nous accabla de tous les maux )

1 si sensibles qu'il paraît plus prudent ici, de ne pas les citer.

2 Recours gracieux : le plaignant fait part de ses griefs à « l'accusé » de façon gracieuse, c'est à dire sans avoir porté plainte, lui demandant simplement de renoncer à la situation objet du litige .

mais aussi de la part d'un représentant de Ciel d'Occitanie (lequel nous menaça à plusieurs reprises d'alerter l'opinion publique pour dénoncer notre irresponsabilité ) Soit des colères compréhensibles mais qui corroborent le côté. "Décidons, réalisons et les autres taisez-vous" Ce qui est donc vouloir culpabiliser un droit à la parole, sans assumer soi-même son manque de sens de la concertation, autrement dit sans assumer une attitude qui est à l'origine même de la situation. (Et qui visiblement a été "adoptée" par tous les responsables ici en cause.) . (...) <sup>3</sup>

**Pour mieux comprendre sur quels critères il importe de choisir un lieu d'observations astronomiques** nous avons consulté les écrits de spécialistes en astronomie et écouté attentivement Jean-Pierre Delorme co-président du CEA mais également administrateur de l'observatoire d'astronomie de Sabarat en Ariège et il apparaît justement que les emplacements alternatifs ici proposés sont de nature à résoudre le litige. Ou pour le moins à correspondre à un bon compromis entre notre vision écologiste du problème et la vision plus aménagiste de Ciel d'Occitanie<sup>4</sup>.(...)

**Au total, l'implantation de l'observatoire sur les emplacements alternatifs que nous proposons présenterait plusieurs avantages:** vision céleste panoramique globalement plus étendue (mais oui...), meilleur respect du paysage, de la faune de la flore et du sol, accès plus facile et plus rapide, entretien de la voie d'accès plus aisé, meilleure fréquentation (skieurs et promeneurs passant juste à côté ) et plus grande sécurité du public (en raison notamment de l'accès bien plus court qu'au collet du Cap de Guzet ) . (...)

**Pour ne pas conclure**

(...)question économie, remettons les choses à leur

3 Pour en savoir plus sur ces objections, voir la version longue de cet article ou consulter [montagne-protection.org](http://montagne-protection.org)

4 Compromis : l'on convient d'adopter une solution susceptible de contenter partiellement la partie adverse sans forcément que cette solution soit, en son for intérieur, approuvé sous tous ses aspects.

juste place: 4000 visites par an à l'observatoire de Guzet, certes c'est appréciable. Pour autant, avec plus de 1 million de nuitées touristiques réalisées chaque année en Couserans, la fréquentation de l'observatoire (et donc son emplacement ) ne semble guère pouvoir influencer sur le devenir économique de ce pays (comme certaines envolées tendent à le laisser croire ). Donc, étoiles ou non, sachons garder les pieds sur Terre. A l'évidence, les responsables ont jeté leur dévolu sur le

collet du Cap de Guzet, sans avoir réelle conscience de la valeur environnementale du secteur correspondant. (Mais aussi, sans la moindre consultation des populations du Couserans ). Dès lors, plutôt que s'en prendre au secteur sensible du Cap de Guzet, ne serait-il pas préférable, amis de la Nature (donc des étoiles) de mettre cap sur un compromis ? (...)

#### **Pour le CEA**

Avec le concours notamment de  
Daniel STRUB et Jean-Pierre DELORME  
(co-présidents du  
Comité Écologique Ariégeois)

Lilian BRUNEL  
(délégué CEA et représentant  
de Montagne-Protection)

*Pour en savoir plus : version longue de cet article, extraits d'un dossier de 90 pages, ..., sur [montagne-protection.org](http://montagne-protection.org) ou [cea09ecologie.org](http://cea09ecologie.org)*



**Vue céleste partielle depuis l'un des emplacements que nous proposons**